

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 25 mars 2021.

Date de la séance : 31 mars 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absent : 2

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absent : Mme Nastascia ACCOT - M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/03/31/010

OBJET : Désignation du maître d'œuvre relatif au projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse

Monsieur Sébastien MORIN rappelle que la commune s'est engagée dans le projet de requalification du groupe scolaire Henri Barbusse.

Ce groupe scolaire compte environ 260 enfants répartis en maternelle et élémentaire. Le site accueille aujourd'hui 5 bâtiments : une cuisine centrale accolée au restaurant scolaire, un bâtiment dédié à l'école maternelle, deux bâtiments dédiés à l'école élémentaire et une chaufferie.

Les installations vieillissantes du restaurant scolaire ont conduit au projet de reconstruction de la cuisine et de la salle de restauration. Attenant au pôle de restauration, un espace dédié aux garderies périscolaires et un préau seront aménagés. L'actuelle cuisine centrale et la salle de restauration existantes, devenues obsolètes, seront démolies.

Dans la continuité de cette réflexion, la commune a souhaité engager la réhabilitation et la reconstruction des salles de classes et d'activités scolaires des bâtiments de l'école élémentaire. L'objectif étant de rendre l'école fonctionnelle et accessible à tous, et d'atteindre une bonne performance énergétique. La commune a souhaité également mener une réflexion sur l'école maternelle.

L'ensemble de ces travaux devront se réaliser en site occupé. Le maître d'œuvre doit proposer des solutions pour minimiser les nuisances.

Le projet doit répondre à des enjeux précis :

- Mener une démarche environnementale et durable afin de réaliser des bâtiments avec de bonnes performances, offrant à la fois un excellent confort d'usage et une maintenance maîtrisée, tout en préservant les qualités paysagères du site.
- Anticiper les nuisances de chantier afin de permettre un chantier en site occupé le plus apaisé possible, dans de bonnes conditions de sécurité pour les enfants et les personnels.
- Maîtriser les coûts et délais afin de permettre une livraison du restaurant scolaire au plus tôt en restant dans le cadre budgétaire alloué à l'opération.

Le programme de travaux, établi par le cabinet FLORES porte sur les surfaces détaillées dans le tableau suivant :

Phase A – tranche ferme		Surfaces
BESOINS		
A	Restauration	658 m ² SU
B	Périscolaire	184 m ² SU
	Préau	210 m ² extérieurs
	Abords du bâtiment	Selon projet
BATIMENTS		
	Bâtiment neuf	842 m ² SU à construire
	Cantine actuelle	334 m ² sdp à déconstruire

Phase B – tranche optionnelle 1		Surfaces
BESOINS		
C	Élémentaire	1107 m ² SU
D	RASED	80 m ² SU
	Cour et abords des bâtiments	Selon projet
BATIMENTS		
	Bâtiment neuf	Environ 1 000 m ² sdp
	Bâtiment G2	661 m ² sdp à réhabiliter
	Bâtiment G1	976 m ² sdp à déconstruire

Phase B – tranche optionnelle 1		Surfaces
BESOINS		
E	Maternelle	809 m ² SU à
BATIMENTS		
	Bâtiment maternelle	831 m ² sdp à réhabiliter et étendre

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à :

- Tranche ferme : 2 620 000 € HT travaux (valeur septembre 2019)
- Tranche optionnelle A : 3 210 000 € HT (valeur septembre 2019)
- Tranche optionnelle B : 910 000 € HT (valeur septembre 2019)

Le concours de maîtrise d'œuvre s'est déroulé en trois temps :

- Un appel à candidatures,
- Le choix des 3 équipes admises à présenter un projet sous la forme d'une esquisse
- La désignation de l'équipe lauréate

Le jury, réuni le 10 septembre 2020, a examiné les 43 plis arrivés dans les délais, sur la base des critères de sélections des candidatures. 3 équipes ont été admises à présenter un projet sous la forme d'une esquisse.

A l'issue de la phase de sélection des candidats, 3 équipes ont été autorisés à concourir, par ordre alphabétique, les 3 équipes sont les suivantes :

- ATELIER D'IS
- BORIS BOUCHET Architectes
- SARL MARCILLON THUILIER Architectes.

Le jury, réuni le 9 février 2021, a examiné de façon détaillée chacun des 3 projet. Après échanges et débats, nourris par les éclairages techniques du cabinet FLORES et des membres du jury à voix consultatives, les membres du jury à voix délibératives ont établi le classement suivant :

- Equipe n°2 (SARL MARCILLON THUILIER Architectes)
- Equipe n°1 (ATELIER D'IS)
- Equipe n°3 (BORIS BOUCHET Architectes)

L'équipe n°2 a été classée en premier à l'unanimité par les membres du jury.

Le plan de masse de ce projet offre un espace central aéré, végétalisé et protégé, et les stationnements répondent aux attentes du programme. Le projet présente une bonne qualité architecturale et urbaine, tout en préservant de la surface foncière exploitable.



Faisant suite aux observations émises par le jury sur le projet, lors d'une rencontre le 17 février 2021, le pouvoir adjudicateur a proposé à l'architecte mandataire de lisser le pourcentage des honoraires sur les 3 phases de chantier et de modifier, à la marge la répartition de certains espaces.

Le marché de maîtrise d'œuvre est établi comme suit :

- Missions de maîtrise d'œuvre :
 - Coût prévisionnel des travaux : 6 740 000 € HT
 - Taux de rémunération : 14 %
 - Forfait de rémunération : 943 600 €HT soit 1 132 320 € TTC

Monsieur MORIN précise que ce dossier, présenté à la commission « finances » lors de sa séance du 23 mars 2021, a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à bien vouloir :

- **Autoriser** le Maire ou l' élu en charge des travaux à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre suite à l'avis et au classement du Jury de concours
- **Imputer** les dépenses correspondantes au budget principal 2021 et suivants.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	7 avril 2021
Reçu en préfecture le	7 avril 2021
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	